



PÉTITION

Montreuil, le 18 avril 2017

TEMPS DE TRAVAIL

# POUR UN ENCADREMENT RÉELLEMENT RECONNU !

Dans le cadre de la négociation sur le forfait-jours, deux études ont été réalisées durant l'automne 2016 ; la première par la Direction des Audits et des Risques (DAR) sous la responsabilité de la Direction de l'entreprise, la seconde par le cabinet SECAFI à la demande de l'unanimité des élu-e-s du CCGPF.

Ces deux études font apparaître que le temps de travail légal des cadres et agents de maîtrise est dépassé systématiquement (sans être reconnu).

## LE CONSTAT EST SANS APPEL !

- ✓ 75% des cheminots de l'encadrement dépassent les 39h hebdomadaires ;
- ✓ Près de 20% sont au-delà de la limite hebdomadaire européenne fixée à 48h !
- ✓ 70% des agents travaillent pendant leurs repos !
- ✓ Près de 20% des agents au régime des sièges ont des difficultés à prendre les journées courtes !
- ✓ 57% des cheminots estiment leur charge de travail tendue ! 13 % la jugent excessive !
- ✓ De nombreux agents de l'encadrement se retrouvent au 31 décembre avec plus de 20 congés annuels et plus de 10 RQ non pris !
- ✓ Les comptes temps explosent !
- ✓ De nombreux agents reçoivent ou envoient des mails en pleine nuit (22h – 4h), jusqu'à 1/4 des agents dans certains métiers !

## QU'AMÈNE LE FORFAIT-JOURS POUR EVITER CES EXCÈS ?

**RIEN !**

Cette situation de dépassement du temps de travail légal et conventionnel est dénoncée depuis longtemps par l'UFCM-CGT auprès d'une Direction qui s'obstine à ignorer ses responsabilités, la réalité et les conséquences sur la santé et la sécurité des cheminot-e-s et des circulations.

Loin d'en prendre la mesure et de prendre les décisions adéquates, les dirigeants des COMEX (maintenant appelés « Le Club ») ont préféré échapper à leurs responsabilités.

Alors que la Direction a des obligations de résultats en termes de santé et sécurité des cheminots, toute sa stratégie de la dernière période a consisté à reporter l'exposition juridique, liée au manque de moyens, sur la relation N/N+1. Situation d'autant plus inacceptable que les DET, DUO, DPX, Chefs de service et de département, au cœur de cette relation, n'ont aucune marge de manœuvre sur le sujet.

Par conséquent, l'Union Fédérale des Cadres et agents de Maîtrise (UFCM-CGT) considère l'accord forfait-jours comme un forfait commis contre l'encadrement de la SNCF !

